

## NAO 2024

### Tract n°2

#### INFORMATIONS

Le 26 janvier a eu lieu la 1<sup>ère</sup> séance sur les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) sur la revalorisation des salaires.

Les sujets abordés lors de la séance :

- Bilan des mesures 2023 chez Renault sas
- Mesures liées à la nouvelle classification de la Métallurgie

Il a été confirmé que les négociations se déroulent sur le périmètre de la Métallurgie (hors Qstomize).

La direction présentera ses propositions de NAO le 15 Février 2024 de la manière suivante :

- 1<sup>er</sup> groupe : emplois A à C (correspondant principalement aux ex-APR)
- 2<sup>ème</sup> groupe : emplois D et E (correspondant à une grande majorité des ex-ETAM)
- 3<sup>ème</sup> groupe : emplois F à I (correspondant aux cadres)

#### Contact

CFE-CGC Renault Group  
API : FR Q10 119 303  
Tél : 01 76 84 15 79  
Mail : cfecgc.renault@wanadoo.fr

## 1<sup>ère</sup> séance : la CFE-CGC a déjà obtenu des mesures importantes !

Comme évoqué dans notre précédent tract, la nouvelle convention collective de la Métallurgie prévoit un repositionnement progressif, sur plusieurs années, pour les personnes en écart de rémunération par rapport au SMH (Salaire Minimum Hiérarchisé).

La 1<sup>ère</sup> proposition de la Direction était donc un rattrapage du SMH étalé sur 6 ans.

**Pour la CFE-CGC cette proposition était inacceptable.** Nous avons déjà obtenu pour les passages cadres des mesures de réajustement au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Dans la continuité de nos revendications, la CFE-CGC a réussi à faire évoluer à plusieurs reprises les propositions de la Direction **pour obtenir le meilleur.**

### Résultat de la négociation :



**Un rattrapage pour toutes les personnes concernées au 1er janvier 2024** (mise en œuvre au 1<sup>er</sup> avril avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier) **et cette revalorisation aura lieu en une seule fois !**

Ces salariés, du fait de l'effet rétroactif obtenu, ne verront pas leurs futures AI et/ou AGS impactées par ces mesures !

**À l'heure où certains décrient la nouvelle classification, d'autres agissent !**

**LA CFE-CGC CONTINUE À VOUS DÉFENDRE ET À VOUS REPRÉSENTER !**